



# Rapport de l'atelier de lancement de la mise en œuvre du plan de travail de l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT), phase II



Janvier 2026

## DISCLAIMER

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted, in any form or by any means, electronic, photocopying, recording or otherwise, for commercial purposes without prior permission of NIGER. Otherwise, material in this publication may be used, shared, copied, reproduced, printed and/or stored, provided that appropriate acknowledgement is given of NIGER and ICAT as the source. In all cases the material may not be altered or otherwise modified without the express permission of NIGER.

## PREPARED UNDER

The Initiative for Climate Action Transparency (ICAT), supported by Austria, Canada, Germany, Ireland, Italy, and the Children's Investment Fund Foundation.

Supported by:



based on a decision of  
the German Bundestag



Environment and  
Climate Change Canada

Environnement et  
Changement climatique Canada



**Rialtas na hÉireann**  
Government of Ireland



**CIFF** CHILDREN'S  
INVESTMENT FUND  
FOUNDATION

ICAT is hosted by the United Nations Office for Project Services (UNOPS)

# Rapport de l'atelier de lancement de la mise en œuvre du plan de travail de l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT), phase II

*Initiative for Climate Action Transparency – ICAT*

Livrable 1.2. : Rapport de l'atelier de lancement de la mise en œuvre du plan de travail de l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT), phase II

AUTEUR

Coordination du projet ICAT II

Secrétariat Exécutif du CNEDD

Janvier 2026

## Sommaire

[\\_Toc219722075](#)

Liste de photo	ii
Sigles et abréviations	iii
INTRODUCTION	1
PARTIE I. Cérémonie d'ouverture	2
PARTIE II. DÉROULEMENT	4
PARTIE III. Conclusion	12
ANNEXES	14

## Liste de photo

Photo 1: Mot de bienvenue du Directeur Général Adjoint de l'Environnement et du Développement Durable	2
Photo 2: Discours d'ouverture du Secrétaire Exécutif du CNEDD	3
Photo 3: Table de séance	4
Photo 4: M. Daoura Neino lors de sa présentation	6
Photo 5: M. Abdou Manou lors de sa présentation	8
Photo 6: Présentation de M. Julien Vincent	11

# Sigles et abréviations

AP	Accord de Paris
CAD -OCDE	Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de la Coopération de Développement Economique
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GES	Gaz à Effet de Serre
ICAT	Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique
OSC	Organisation de la Société Civile
PFN	Point Focal National
UGP	Unité de Gestion du Projet
UNOPS	Programme des Nations Unies pour l'Organisation des Systèmes

# INTRODUCTION

Depuis l'adoption de l'Accord de Paris (AP) en 2015, la transparence est devenue un pilier fondamental du régime climatique international. L'Article 13 de cet Accord historique, instaure un Cadre de transparence renforcé applicable à toutes les pays Parties, avec une certaine flexibilité pour les pays en développement. Ce cadre exige des pays non seulement de suivre et de rapporter leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), mais également de rendre compte de la manière dont ils reçoivent et utilisent le soutien international en matière de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités.

Par ailleurs, les Articles 9, 10 et 11 de l'Accord de Paris précisent les engagements des pays développés à fournir un soutien prévisible, Mesurable et Vérifiable. Les pays en développement doivent, quant à eux, rendre compte du soutien reçu, tout en documentant les lacunes et les besoins non satisfaits. Cette double exigence, qui concerne la reddition de comptes à la fois sur le soutien fourni et sur le soutien reçu, suppose que les pays disposent de systèmes robustes pour assurer la traçabilité des flux financiers climatiques, leur allocation sectorielle et leur alignement sur les priorités nationales.

En réponse à ces défis, plusieurs initiatives internationales ont été lancées pour aider les pays en développement à mettre en place des systèmes de transparence adaptés. C'est dans cette dynamique que l'ICAT a développé un guide méthodologique complet sur la transparence du financement climatique, qui propose des approches pratiques pour identifier, suivre, vérifier et rapporter les financements climatiques à travers des outils cohérents avec les normes de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de la Coopération de Développement Economique (CAD de l'OCDE), du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), et du Fonds Vert pour le Climat (FVC).

Le Niger, comme la plupart des pays sahélien, fait face à des défis majeurs en matière de développement durable, de résilience climatique et de mobilisation des ressources financières. Avec une économie fortement dépendante de l'agriculture et de l'élevage, et une population majoritairement rurale, le pays est particulièrement vulnérable aux sécheresses, inondations et autres événements extrêmes dont la fréquence et l'intensité augmentent sous l'effet du changement climatique.

A cet effet, dans le cadre de la mise en œuvre de ses engagements climatiques, le Niger s'est engagé à réduire ses émissions de GES, tout en renforçant sa capacité d'adaptation. Pour ce faire, la mobilisation de financements climat suffisants, transparents, et traçables est un levier essentiel. Aussi, conformément aux exigences de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, notamment en matière de transparence et de rapportage, le Niger doit mettre en place un système robuste de suivi, notification et vérification de la finance climat.

Par ailleurs, le Niger a engagé une réflexion stratégique visant la mise en place d'un système national de suivi du financement climatique. Une première phase, appuyée par l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT), a permis de conduire une étude qui a identifié les principales lacunes et formulé des recommandations pour l'établissement d'un tel système. Afin de concrétiser ces recommandations, le Niger a obtenu un financement du Programme des Nations Unies pour l'Organisation des Systèmes (UNOPS) pour la mise en œuvre du projet ICAT – Phase II. Cette phase II a pour objectif de « renforcer la transparence et la redevabilité en matière de financement climatique au Niger ».

C'est dans ce cadre qu'un atelier de lancement de la mise en œuvre du plan de travail de l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT) s'est tenu le 8 janvier 2026 dans la salle de réunions Ténére 2 de l'hôtel Bravia de Niamey. Organisé par le Secrétariat Exécutif du CNEDD, point focal national ICAT, cet atelier a pour objectif de lancer officiellement la mise en œuvre du plan de travail ICAT, Phase II, tout en garantissant une compréhension partagée des résultats attendus, des activités, des rôles et responsabilités des parties prenantes, ainsi que des mécanismes de coordination, de suivi et de reporting.

Etaient présents à cette réunion les cadres du Secrétariat Exécutif du CNEDD, les ministères techniques sectoriels intervenant dans le domaine de la finance climatique, les Organisations de la Société Civile (OSC), le secteur privé et les partenaires techniques et financiers (Annexe 1).

## PARTIE I. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux allocutions :

D'abord les mots du Directeur Général Adjoint de l'Environnement et du Développement Durable (DGE/DD) Lt Col Boubacar Kanfo Abdoul Karim qui a salué la forte mobilisation des acteurs institutionnels et sectoriels, témoignant de l'importance accordée par le Niger à la lutte contre le changement climatique et au respect de ses engagements internationaux. Il a rappelé que le pays est confronté à des défis climatiques majeurs qui affectent les activités socio-économiques et les moyens de subsistance des populations, alors même que sa contribution aux émissions mondiales de gaz à effet de serre demeure très faible. Cette situation impose un double impératif : renforcer la résilience des populations tout en honorant les engagements climatiques internationaux. Il a également souligné que la mise en œuvre du Cadre de Transparence Renforcé (CTR) ne se limite pas au suivi des émissions de gaz à effet de serre, mais implique également la traçabilité des financements climatiques, des transferts de technologies et des actions de renforcement des capacités. À cet effet, il a insisté sur l'importance de disposer de systèmes robustes permettant d'assurer la transparence des flux financiers climatiques, leur allocation sectorielle et leur alignement avec les priorités nationales.

Il a par ailleurs indiqué que le lancement de la phase II de l'ICAT intervient dans un contexte stratégique, marqué par la révision de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Niger, devant aboutir à une CDN 3.0 plus cohérente, réaliste et opérationnelle. Le système de suivi du financement climatique est ainsi présenté comme un levier essentiel pour identifier les flux financiers mobilisés, évaluer leur impact sur les politiques climatiques et assurer un reporting efficace aux niveaux national et international.

Enfin, il a rappelé que cet atelier constitue un cadre de partage des résultats de la phase I de l'ICAT, de présentation de la feuille de route de la phase II et de renforcement de la synergie entre les parties prenantes, avant d'exhorter l'ensemble des acteurs à s'engager pleinement pour une mise en œuvre effective du plan de travail de la phase II de l'Initiative ICAT.



Photo 1: Mot de bienvenue du Directeur Général Adjoint de l'Environnement et du Développement Durable

Puis le discours d'ouverture du Secrétaire Exécutif du CNEDD : Lt Magagi Yacouba qui a souligné que le présent atelier marque le lancement officiel de la mise en œuvre du plan de travail de l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT) – Phase II au Niger. Il s'inscrit dans le cadre des engagements du Niger au titre de l'Accord

de Paris, notamment en lien avec le Cadre de Transparence Renforcé prévu à l'Article 13 dudit Accord, qui impose un suivi et un reporting rigoureux des émissions de GES ainsi que du soutien reçu et mobilisé, en particulier les financements climatiques.

Il a aussi rappelé que face aux impacts croissants du changement climatique et à la forte dépendance de son économie aux secteurs sensibles au climat, le Niger accorde une importance stratégique à la mobilisation, à la traçabilité et à la transparence des financements climatiques. Cette dynamique est en parfaite cohérence avec les priorités du Programme de Refondation de la République (PRR), axées sur la bonne gouvernance, la redevabilité et la gestion transparente des ressources publiques.

Depuis 2023, le Niger bénéficie de l'appui de l'ICAT, notamment à travers un guide méthodologique sur la transparence de la finance climatique. La Phase I du projet a permis de réaliser une cartographie des parties prenantes et un diagnostic des systèmes existants de suivi du financement climatique. La Phase II vise désormais la mise en œuvre opérationnelle du plan de travail, avec pour objectifs le renforcement de la coordination interinstitutionnelle, l'amélioration des outils, la clarification des rôles et responsabilités et la durabilité du dispositif national.

L'atelier a pour objectif principal de garantir une compréhension commune des résultats attendus, des activités prévues et des mécanismes de coordination, de suivi et de reporting. La réussite de cette phase repose sur l'engagement actif de l'ensemble des parties prenantes afin de renforcer le système national de suivi de la finance climatique et d'améliorer l'efficacité de la planification et de la mobilisation des financements climatiques au Niger.



Photo 2: Discours d'ouverture du Secrétaire Exécutif du CNEDD

## **PARTIE II. DÉROULEMENT**

### **2.1 Adoption de l'agenda**

Après la cérémonie d'ouverture, les activités de l'atelier ont démarré avec l'adoption de l'agenda de l'atelier articulé autour des points suivants : (i) Présentation des résultats de la phase I du projet ICAT ; (ii) Présentation des résultats sur le suivi du financement climatique et ; (iii) Présentation du plan de travail du projet ICAT phase II.

### **2.2 Mise en place du bureau de séance**

La plénière a par la suite procédé à la mise en place du bureau de séance dont la composition se présente comme suit :

**Présidente** : Lt Col Abba Kiari Ramata, DRA/CC

**Rapporteurs** :

Karimoun Labo Maman Bachir, Expert Changements climatiques ICAT

Abdou Amadou Daouda, Expert Finance climat ICAT

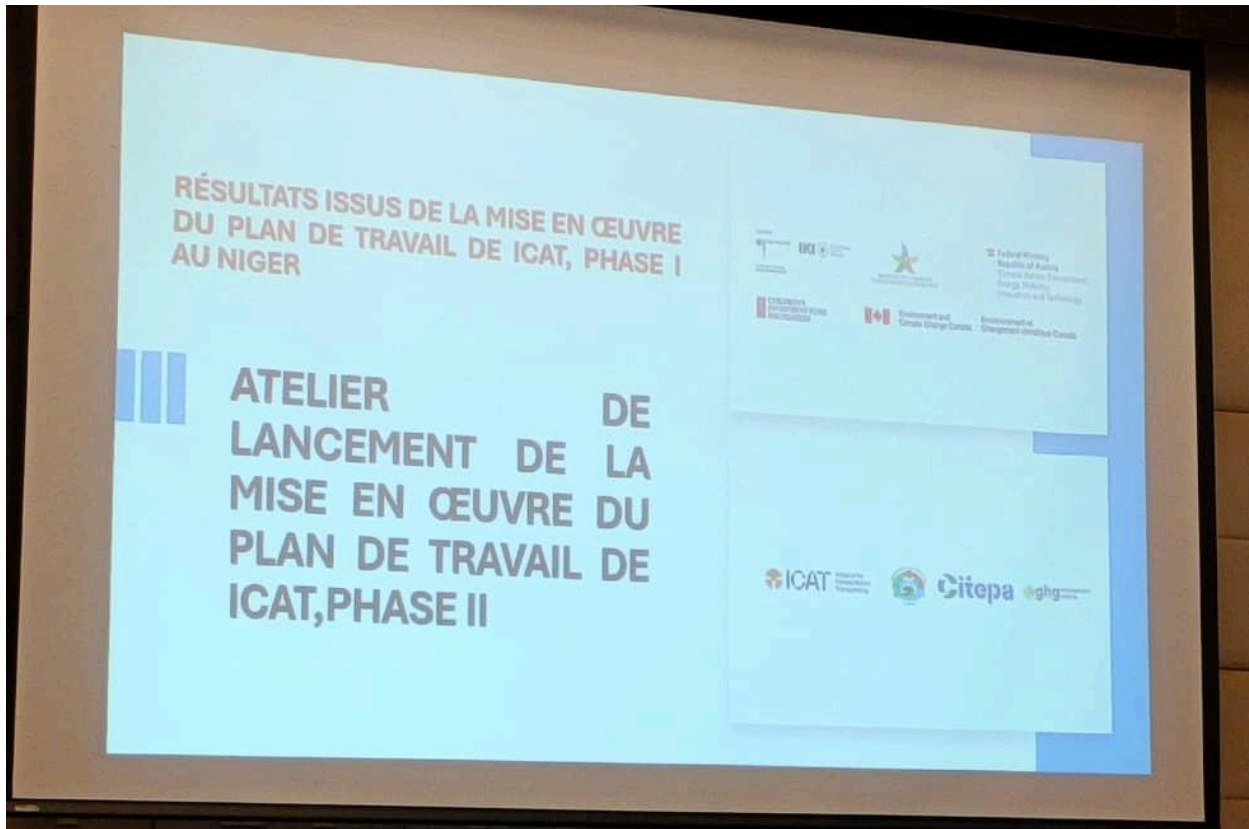


Photo 3: Table de séance

### **2.3 Présentations**

Trois (03) présentations ont été faites lors de cet atelier. Il s'agit de la (i) Présentation des résultats de la phase I du projet ICAT ; (ii) Présentation des résultats sur le suivi de financement climatique et ; (iii) Présentation du plan de travail du projet ICAT phase II.

**Résultats de la phase I du projet ICAT, par Daoura Neino Mahamadou, PFN ICAT**



Cette présentation s'est articulée autour des points suivants (i) contexte ; (ii) objectifs et ; (iii) résultats atteints. Il ressort de cette présentation que la première phase du projet avait concerné deux secteurs prioritaires à savoir le secteur Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres (AFAT) et Energie ainsi que la cartographie des parties prenantes. Le présentateur a également mentionné que les résultats atteints comprennent plusieurs livrables majeurs, notamment la revue des dispositifs de collecte de données, la constitution de séries de données pour l'inventaire des GES, la définition d'indicateurs de suivi de la CDN et l'évaluation des politiques énergétiques comme le PANER à travers les méthodologies GHG Protocole.

Cette présentation a donc permis de poser les bases du dispositif de transparence de l'action climatique, notamment en matière de suivi du financement climatique mais aussi d'identifier les principaux besoins et de formuler des recommandations.

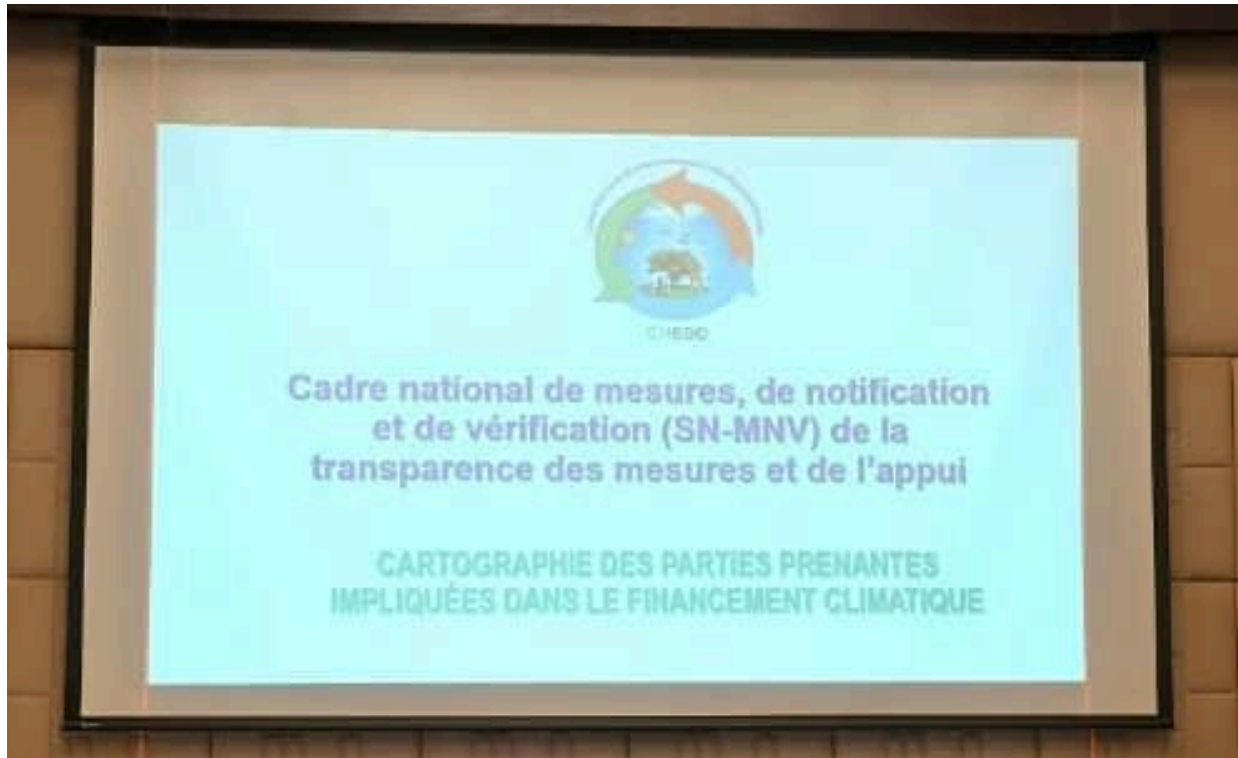


Photo 4: M. Daoura Neino lors de sa présentation

À l'issue de la présentation, la parole a été donnée aux participants afin de recueillir leurs réactions. Les échanges ont principalement porté sur (i) les obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre de la phase I du projet ICAT ; (ii) les défis liés à la désagrégation des données ; (iii) la non-prise en compte du secteur de l'énergie lors de la mise en œuvre de la phase I du projet ICAT et ; (iv) la définition de la situation de référence des indicateurs.

À l'ensemble de ces préoccupations, le Point Focal National ainsi que les experts ont apporté des réponses précises et jugées satisfaisantes par les participants.

**Résultats sur le suivi de financement climatique, par Abdou Manou, Consultant national de la phase I de l'ICAT**



Lors de sa présentation, le consultant a développé les points suivants (i) définition du financement climatique ; (ii) types des données concernées ; (iii) système national de suivi du financement climatique ; (iv) cartographie des parties prenantes impliquées ; (v) condition d'une meilleure mobilisation des parties prenantes.



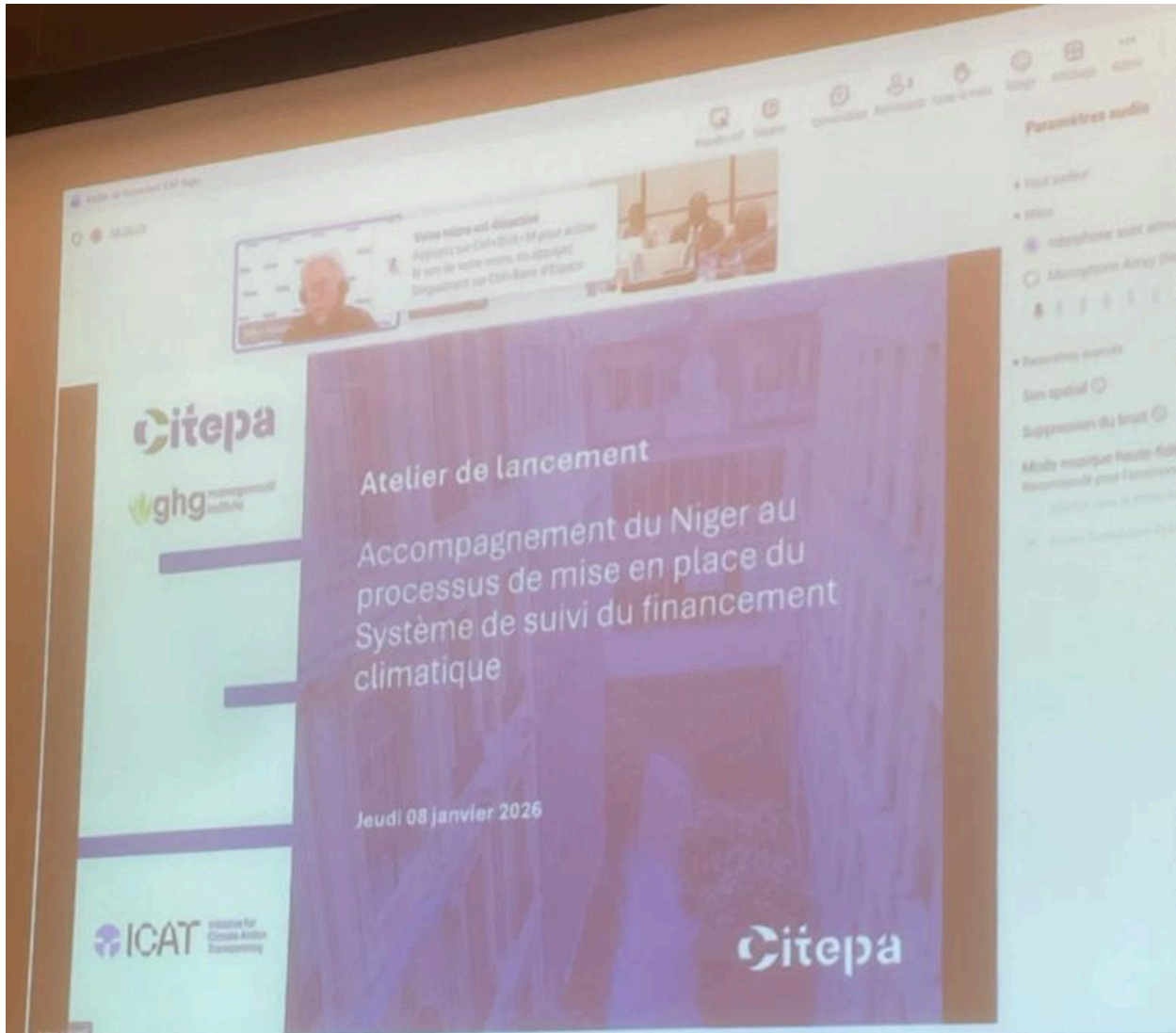
Photo 5: M. Abdou Manou lors de sa présentation

Au terme de cette présentation, il faut noter que l'Expert a rappelé le contexte de la cartographie des parties prenantes détentrices des données, identifiées lors de la Phase I, avant d'aborder plusieurs aspects clés du processus. Il a notamment présenté la typologie des données, couvrant les projets et programmes de développement ainsi que les lignes budgétaires de l'État. Il a ensuite exposé la répartition des parties prenantes selon leurs missions, en distinguant le Ministère de l'Économie et des Finances comme organe de coordination de la planification et de la gestion budgétaire. L'Expert a également précisé les attributions spécifiques de chaque institution afin de clarifier les rôles et responsabilités dans le financement climatique. Enfin, il a présenté les différentes étapes du financement climatique, allant de la mobilisation des ressources à leur mise en œuvre, jusqu'au suivi, à l'évaluation et au reporting.

Les échanges qui ont suivi cette présentation ont principalement porté sur (i) la traçabilité des financements climatiques ; (ii) la possibilité de faire transiter les financements climatiques destinés au Niger par le circuit du Trésor public, en tant que point d'entrée des ressources, avant leur affectation aux comptes bancaires des projets et ; (iii) la nécessité d'intégrer les institutions de formation et de recherche dans la cartographie des parties prenantes.

A toutes ces préoccupations, le consultant et le Point Focal National ICAT ont apporté des réponses précises et jugées satisfaisantes par les participants.

Projet du plan de travail de l'ICAT phase II, par Julien Vincent, Citepa



Lors de cette présentation faite en ligne, M. Julien a développé les points suivants (i) résultats attendus ; (ii) plan de mise en œuvre ; et (iii) résultats atteints.

Cette présentation a porté sur le plan de travail de l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT), conformément aux exigences du Cadre de Transparence Renforcé de l'Accord de Paris. Il faut notifier qu'elle vise à améliorer la transparence, la traçabilité et le rapportage des flux financiers liés au climat, tout en renforçant la coordination institutionnelle. Le projet s'inscrit dans l'approche méthodologique ICAT et ambitionne d'intégrer le volet « finance climatique » au système national de Mesure, Notification et Vérification (MNV). Il met également l'accent sur le renforcement des capacités des acteurs nationaux et le développement d'outils simples pour la collecte et l'exploitation des données.

Les résultats attendus incluent l'opérationnalisation du système de suivi de la finance climatique, l'évaluation ex-ante des besoins financiers pour l'atténuation et l'adaptation, ainsi que le suivi effectif des flux financiers climatiques. Le plan de mise en œuvre est structuré en cinq composantes, allant du cadrage institutionnel à la consultation des parties prenantes, en passant par le suivi, la vérification des données et le passage à l'action climatique. L'objectif final est de faire de la transparence financière un outil stratégique de planification et de mobilisation des ressources, afin de renforcer l'action climatique du Niger aux niveaux national conformément aux exigences du Cadre de Transparence Renforcé de l'Accord de Paris.

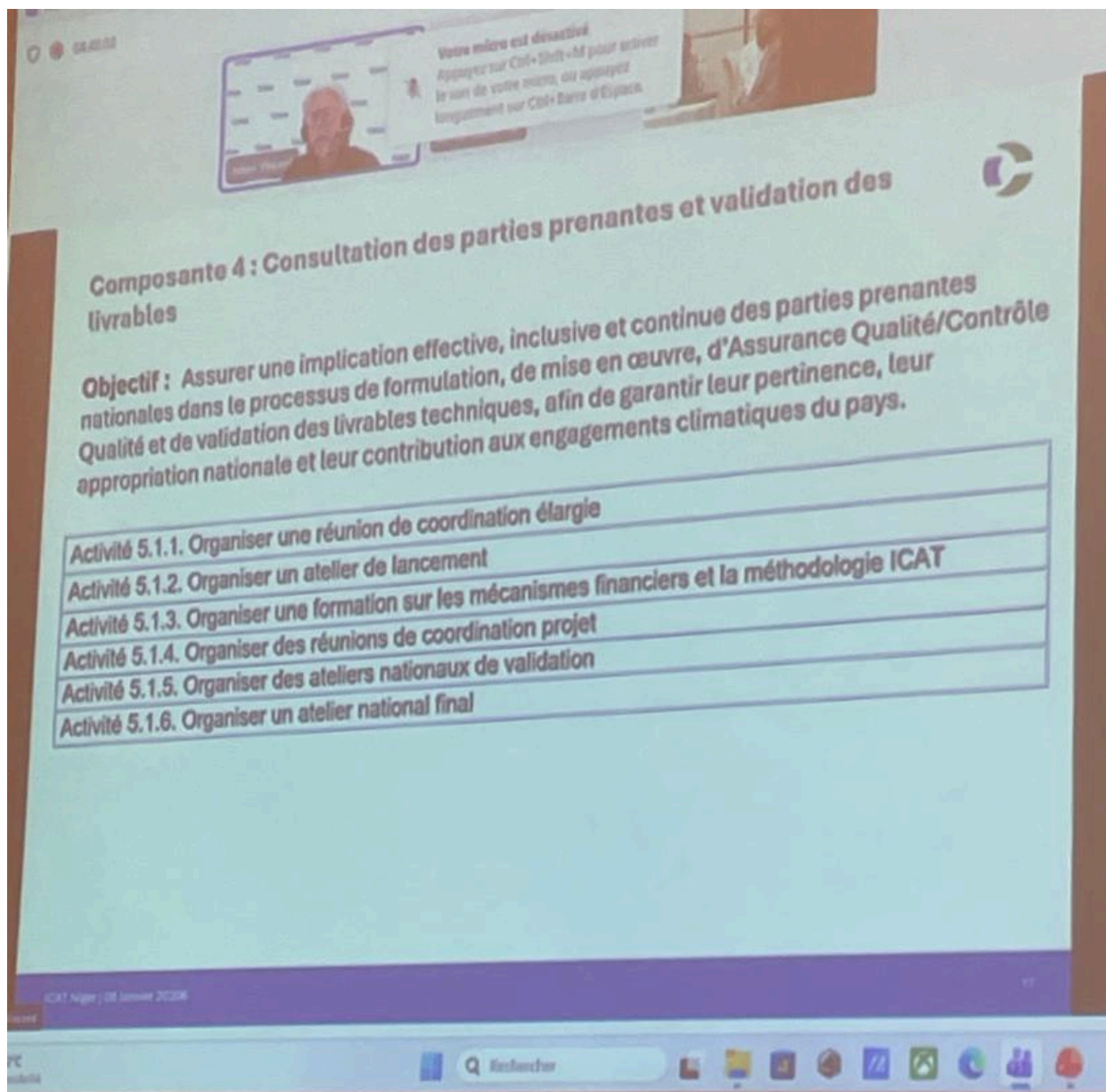


Photo 6: Présentation de M. Julien Vincent

Les échanges qui ont suivi cette présentation ont principalement porté sur (i) les procédures ICAT pour la mise en œuvre du plan de travail ; (ii) le montant de mise en œuvre du plan de travail et (iii) le temps de mise en œuvre du plan de travail.

A ces préoccupations, M. Julien Vincent et M. Daoura Neino ont apporté des réponses précises et jugées satisfaisantes par les participants.

## PARTIE III. Conclusion

L'atelier s'est tenu dans une atmosphère constructive et a permis de lancer officiellement la mise en œuvre du plan de travail ICAT, Phase II. Les échanges ont favorisé une compréhension commune des résultats attendus, des activités, des rôles et responsabilités des parties prenantes.

Il a permis de partager les acquis et enseignements de la phase I, de préciser les résultats attendus de la phase II, ainsi que les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués ainsi que des mécanismes de coordination, de suivi et de reporting. Cet atelier a également constitué un cadre d'échanges et de concertation visant à renforcer l'appropriation nationale du projet, à favoriser la coordination interinstitutionnelle et à assurer une mise en œuvre efficace du système de transparence de l'action climatique, en cohérence avec les priorités nationales et les exigences du Cadre de Transparence Renforcé de la CCNUCC.

Par ailleurs, le représentant du Secrétaire Exécutif du CNEDD, M. Charha Salissou, a exprimé sa reconnaissance à l'ensemble des participants pour leur engagement et leur disponibilité tout au long des travaux. Il a réaffirmé l'importance d'une collaboration étroite et d'une communication continue entre toutes les parties prenantes, conditions essentielles pour garantir l'efficacité opérationnelle et la réussite de la Phase II du projet ICAT. Enfin, il a souhaité un bon retour aux participants auprès de leurs familles respectives, avant de déclarer officiellement clos l'atelier de lancement de la mise en œuvre du plan de travail de l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT), Phase II.



# ANNEXES

## Annexe 1 : Liste des participants

Ces informations ont été supprimées car elles contiennent des données personnelles.

## Annexe 2 : Cadre stratégique de mise en œuvre du système national de transparence climatique

